

Documents d'information

SG/Inf(2021)19

28 juin 2021

Rapport de la mission d'information de l'Ambassadeur Drahoslav Štefánek, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, conduite en Bosnie-Herzégovine du 24-30 janvier 2021

I. CONTEXTE DE LA MISSION

1. Compte tenu de la crise humanitaire déclenchée par la situation des migrants et des réfugiés dans le canton d'Una-Sana, en Bosnie-Herzégovine, entre la fin de 2020 et le début de 2021 (décrite aux Chapitres III et IV ci-dessous), la Secrétaire Générale m'a chargé de mener une mission d'information dans le canton d'Una-Sana, et notamment dans le secteur de Bihać, afin d'y évaluer le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

2. Le 13 janvier 2021, j'ai adressé une lettre à M. l'Ambassadeur Ivan Orlić, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, pour solliciter son assistance dans l'organisation de la mission. Le 22 janvier 2021, M. l'Ambassadeur Orlić a répondu à la lettre et a confirmé la possibilité d'organiser la mission.

3. La mission s'est déroulée du 24 au 30 janvier 2021.

4. Elle a été menée conformément à mon mandat de Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés (RSSG), qui est notamment :

« de recueillir et d'analyser des informations, grâce, entre autres, à des missions d'information, sur la situation des réfugiés et des migrants en matière de droits de l'homme et d'en faire rapport à la Secrétaire Générale, en particulier sur la base de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments du Conseil de l'Europe, ainsi que des principes concernant la « Protection des migrants et demandeurs d'asile : principales obligations juridiques des États en vertu des conventions du Conseil de l'Europe »¹.

5. J'ai effectué cette mission avec mon conseiller, M. Riccardo Priore, et mon attachée de communication, Mme Païvi Suhonen.

6. Je souhaite remercier les autorités de Bosnie-Herzégovine pour leur assistance et leur soutien indéfectible pendant la préparation et au cours de la mission. Je tiens également à remercier l'Organisation internationale pour les migrations d'avoir organisé, dans les circonstances difficiles de la pandémie de covid-19, toutes les visites dans les centres d'accueil, ainsi que le Bureau extérieur du Conseil de l'Europe de nous avoir prêté assistance pour les réunions tenues à Sarajevo.

II. RENCONTRES ET VISITES

7. Pendant la mission, j'ai rencontré des représentants des autorités nationales, cantonales et locales. En particulier, je me suis entretenu avec le président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine (BiH), le ministre des Affaires étrangères de BiH, le ministre de la Sécurité de BiH, le ministre des Droits de l'homme et des Réfugiés de BiH, le Premier ministre du canton d'Una-Sana, le maire de Bihać, ainsi que les trois médiateurs de BiH. J'ai aussi rencontré le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et les représentants d'organisations internationales basées à Sarajevo : la délégation de l'Union européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le coordonnateur résident des Nations Unies, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Des entretiens avec des représentants de l'UNICEF et de plusieurs OING et ONG locales ont aussi eu lieu à Bihać et à Sarajevo.

8. J'ai visité les centres d'accueil de Miral, de Sedra et de Borići, ainsi que le camp d'urgence sous tente (« emergency tent camp ») de Lipa, dans le canton d'Una-Sana. Dans le secteur de Sarajevo, j'ai visité le centre d'accueil temporaire d'Ušivak.

9. Le programme détaillé de la mission est joint au présent rapport.

¹ Mandat du Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, 1er juillet 2020.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

10. Au cours de la période 2017-2021, les flux migratoires dans les Balkans occidentaux ont fait l'objet d'une attention croissante. En effet, au fil du temps, la route migratoire des Balkans, qui partait de Turquie, de Bulgarie et de Grèce et passait par la Macédoine du Nord et la Serbie pour atteindre les pays de l'Union européenne se modifiait lentement et, peut-être en raison des différentes politiques adoptées dans certains États membres de l'Union européenne, un nouvel itinéraire à travers la Bosnie-Herzégovine était intensément utilisé.

11. Depuis fin 2017, des migrants avaient commencé à traverser la Bosnie-Herzégovine, généralement par sa frontière orientale avec la Serbie, mais certains entraient dans le pays par sa frontière méridionale avec le Monténégro. Ils parcouraient ensuite la Republika Srpska, vers les cantons de Sarajevo et d'Una-Sana, dans la partie nord-ouest de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Leur but déclaré était (et est toujours) d'atteindre, par la Croatie, un pays de l'Union européenne membre de l'Espace Schengen².

12. À partir de 2018, ces évolutions ont conduit à un afflux relativement massif de migrants et de réfugiés, dont des femmes, des enfants et des familles, dans un pays encore aux prises avec les conséquences traumatiques du conflit armé des années 1990. Malgré les efforts déployés pour offrir un abri et des services essentiels aux migrants et aux réfugiés arrivant dans le pays, la Bosnie-Herzégovine n'était pas préparée à gérer adéquatement cet afflux de personnes nécessitant une assistance, notamment en ce qui concernait l'organisation de l'accueil, la prise en charge des personnes vulnérables et l'asile.

13. L'ancien RSSG, M. l'Ambassadeur Tomáš Boček, s'est rendu en Bosnie-Herzégovine en 2018, préoccupé par les mouvements migratoires croissants observés dans le pays cette année-là.

14. Comme il l'a indiqué dans son rapport de mission³, au cours du premier semestre 2018, la Bosnie-Herzégovine a connu une augmentation considérable du nombre de migrants entrés sur son territoire : de 237 personnes enregistrées en janvier, il était passé à 2 557 en mai et à 2 493 en juillet. Le nombre total d'arrivées enregistrées entre le 1er janvier et le 31 juillet 2018 était de 10 145 (contre un total de 218 pour toute l'année 2017), dont 175 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. Entre janvier et novembre 2018, 23 271 arrivées ont été enregistrées au total, soit 20 fois plus qu'en 2017.

15. Fin juillet 2018, on dénombrait plus de 4 400 migrants et réfugiés dans le canton d'Una-Sana, qui vivaient sans véritable logement ni hygiène de base et sans accès aux procédures d'asile officielles. À ce moment, le décompte des nationalités montrait que le Pakistan, l'Iran, la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak étaient les pays d'origine les plus fréquemment déclarés par les nouveaux arrivants.

16. En 2019, les autorités ont continué de faire face à l'afflux de migrants et de réfugiés. Alors que de nouvelles structures étaient progressivement préparées et ouvertes (par exemple le centre d'accueil de Borići à Bihać), des camps improvisés, comme celui de Vučjak, étaient installés, suscitant l'inquiétude de l'ensemble des parties prenantes⁴.

17. Après que l'épouvantable camp improvisé de Vučjak, dans le canton d'Una-Sana, a été officiellement fermé en décembre 2019, les autorités locales ont proposé d'ouvrir un camp destiné à loger entre 1 000 et 1 500 hommes seuls à Lipa, le long de la route allant de Bihać à Bosanski Petrovac.

² En langage familier, les migrants désignent par l'expression « *the game* » (le jeu) leurs tentatives de franchir illégalement la frontière vers la Croatie et de traverser une zone montagneuse dangereuse pour atteindre la Slovénie ou l'Italie.

³ Rapport de la mission d'information de l'Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, conduite en Bosnie-Herzégovine et en Croatie du 24 au 27 juillet et du 26 au 30 novembre 2018, SG/Inf(2019)10, 23 avril 2019.

⁴ Lors de sa visite en décembre 2019, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a appelé à la fermeture immédiate du camp en raison des conditions de vie inacceptables qu'il offrait.

18. Les autorités ont reconnu que le camp de Lipa ne pouvait pas être utilisé comme solution permanente pour loger les migrants et ne devait servir qu'en période d'urgence. Les autorités de Bosnie-Herzégovine ont accepté de prendre la responsabilité de la gestion du camp et se sont engagées à respecter les besoins fondamentaux et d'hygiène et à assurer la fourniture des services essentiels : électricité, eau, évacuation des eaux usées, amélioration de la voie d'accès, dispositifs de sécurité, personnel d'enregistrement et soutien des autorités sanitaires.

19. Les travaux réalisés dans le camp de Lipa avec le soutien de l'OIM et du Conseil danois pour les réfugiés (DRC), après avoir pris du retard, ont été achevés à la mi-avril 2020. Cependant, les engagements d'adapter le camp aux conditions hivernales et d'y installer l'électricité, l'eau courante et un système d'évacuation des eaux usées n'ont pas été respectés, malgré les multiples demandes de l'Union européenne et des partenaires. Le camp d'urgence de Lipa a été inauguré le 22 avril 2020⁵.

20. Le 30 septembre 2020, les autorités du canton d'Una-Sana – invoquant des pressions de la population locale – ont expulsé de force des centaines de migrants du centre d'accueil temporaire de Bira. La structure, située dans une zone industrielle de Bihać, hébergeait des migrants et des réfugiés depuis fin 2018.

21. Après ce transfert, le centre de Bira a été fermé. Ces actions ont ajouté des centaines de migrants aux 2 500 qui, selon les estimations de l'OIM, dormaient déjà dans la rue dans le canton d'Una-Sana. La fermeture du centre de Bira et l'interdiction par les autorités d'Una-Sana de procéder à de nouvelles admissions dans le centre d'accueil temporaire de Miral ont eu de graves conséquences pour des centaines de migrants et de demandeurs d'asile, y compris des familles avec enfants, qui se sont retrouvés sans hébergement, nourriture et soins médicaux.

IV. FAITS NOUVEAUX SURVENUS AVANT LA MISSION

22. Un mois avant ma mission, la situation en Bosnie-Herzégovine était particulièrement préoccupante en raison du manque de structures d'accueil et des désaccords concernant l'utilisation des structures existantes. Cela avait eu pour effet, d'une part, d'aggraver encore la situation des migrants et des réfugiés alors que le pays traversait des conditions hivernales difficiles, et, d'autre part, d'exacerber les tensions au sein de la population locale.

23. Le 7 décembre 2020, Mme Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a adressé une lettre au président du Conseil des ministres et au ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, dans laquelle elle a fait part de sa vive inquiétude concernant l'évolution de la situation dans le canton d'Una-Sana, en l'absence de structures d'accueil adéquates.

24. Le 21 décembre 2020, M. Josep Borrell, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, Mme Ylva Johansson, commissaire aux affaires intérieures de l'UE et M. Olivér Várhelyi, commissaire au voisinage et à l'élargissement de l'UE, ont, dans une déclaration commune sur la situation migratoire en Bosnie-Herzégovine, exhorté une nouvelle fois les autorités du pays à passer outre les considérations politiques, à rouvrir le centre de Bira et à ouvrir la structure de Ciljuge, près de Tuzla⁶.

25. Le 21 décembre 2020, le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a désigné Lipa comme centre d'accueil officiel et le 31 décembre 2020, a décidé de transférer des réfugiés et des migrants du centre de Lipa vers le centre de Bira.

26. En raison de l'opposition de la population locale, cette décision n'a jamais été mise en œuvre. Même au moment de ma visite, les habitants de Bihać manifestaient devant le centre fermé de Bira pour empêcher sa réouverture. J'ai eu l'occasion de parler avec eux pendant ma mission.

⁵ Pour plus d'informations sur le camp d'urgence de Lipa, voir : <https://bih.iom.int/sites/bih/files/LIPAoctober20.pdf>, disponible en anglais seulement.

⁶ Statement on the migration situation in Bosnia (europa.eu), disponible en anglais seulement.

27. Le 23 décembre 2020, le centre de Lipa a été officiellement fermé en raison de son inadaptation aux conditions hivernales. Le même jour, un incendie a détruit une partie du camp, heureusement sans faire de victimes. Deux jours après l'incendie, il a commencé à neiger et les températures sont tombées au-dessous de zéro. Des organisations humanitaires ont distribué de la nourriture, des sacs de couchage et d'autres produits de première nécessité.

28. Le 29 décembre 2020, le ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine a tenté de reloger l'ensemble des migrants du centre de Lipa dans des baraquements de l'armée situés à Bradina, près de Konjic, dans le canton d'Herzégovine-Neretva, mais le transfert a été annulé à la suite des protestations de la population locale. Quelque 900 migrants et demandeurs d'asile sont dès lors restés sur le site de l'ancien camp de Lipa sans accès aux services essentiels et à un hébergement adéquat.

29. Le 31 décembre 2020, la Commission européenne a déclaré que les décisions visant à rouvrir temporairement le centre d'accueil de Bira, adoptées par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine les 21 et 31 décembre, devaient être mises à exécution sans plus tarder⁷.

30. Fin 2020, plus de 1 700 réfugiés et migrants se trouvaient toujours sans logement approprié ni soutien dans le canton d'Una-Sana. Environ 800 d'entre eux, dont des enfants, vivaient dehors dans des conditions hivernales difficiles.

31. Le 11 janvier 2021, M. Josep Borrell, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, s'est entretenu par téléphone avec le président de la présidence de Bosnie-Herzégovine de la situation humanitaire désastreuse des migrants dans le pays. L'Union européenne a exhorté les autorités du pays à « intensifier rapidement leurs actions afin de remédier à la grave situation humanitaire dans le canton d'Una-Sana et d'assurer des conditions de vie de base et sûres à toutes les personnes en situation préoccupante qui dorment encore dans le froid, dans des conditions extrêmes »⁸.

V. STRUCTURE DU RAPPORT

32. Sur la base des informations et des impressions recueillies pendant la mission, mais aussi au cours des semaines qui l'ont suivie (cf. Chapitre VI), le présent rapport vise à faire le point de la situation actuelle des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Bosnie-Herzégovine, en mettant l'accent sur les personnes vulnérables et les enfants non accompagnés. Il a aussi vocation à présenter de nouveaux éléments sur les manières de renforcer les services d'assistance et de conseil fournis par le Conseil de l'Europe à la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à respecter ses obligations au titre de la Convention européenne des droits de l'homme et des autres normes de notre Organisation.

33. Ayant ces objectifs à l'esprit, le rapport reprend le fil de la discussion à partir des principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport rédigé par mon prédécesseur en avril 2019, à la suite de sa mission de 2018⁹ (cf. Chapitre III).

34. Le rapport s'articule autour des trois aspects qui ont le plus grand impact sur le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés en Bosnie-Herzégovine : l'accueil, la prise en charge des catégories vulnérables et l'accès à l'asile. Le rapport examine également les facteurs qui ont une influence décisive sur ces aspects, à savoir la réponse sociale et institutionnelle, l'organisation des responsabilités publiques et des processus décisionnels, et le rôle et la contribution du Conseil de l'Europe et des autres organisations internationales.

⁷ Europa.ba, disponible en anglais seulement.

⁸ [Bosnie Herzégovine: le haut représentant Josep Borrell s'est entretenu avec le président de la présidence Milorad Dodik - Service européen pour l'action extérieure \(europa.eu\)](#)

⁹ Rapport de la mission d'information de M. l'Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, conduite en Bosnie-Herzégovine et en Croatie du 24 au 27 juillet et du 26 au 30 novembre 2018, SG/Inf(2019)10, 23 avril 2019.

35. Sur la base des constats tirés de la mission, le rapport présente en dernière partie plusieurs observations liées aux migrations (cf. Chapitre VII) ainsi que des recommandations (cf. Chapitre VIII) visant à relever les défis à venir.

VI. PRINCIPAUX CONSTATS

6.1. Quelques chiffres

36. Lors de mon arrivée en Bosnie-Herzégovine, j'ai noté que 70 083 arrivées avaient été enregistrées depuis le début du mouvement migratoire mixte dans le pays en janvier 2018¹⁰.

37. Selon les estimations du HCR, entre 8 000 et 8 800 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile se trouvaient dans le pays début 2021. Les pays d'origine déclarés étaient les suivants : 30,1 % Pakistan, 28,5 % Afghanistan, 15,3 % Bangladesh, 6,6 % Maroc, 6,5 % Iran, 4,1 % Irak et 8,8 % autres.

38. Selon les estimations de l'OIM, 9 000 ou 10 000 migrants sont présents en tout temps en Bosnie-Herzégovine et ces derniers se concentrent toujours dans la partie nord-ouest du pays, à proximité de la frontière avec la Croatie, dans les cantons d'Una-Sana et de Sarajevo. On en trouve cependant en plus faible nombre dans les cantons de Tuzla et de Mostar.

39. En janvier 2021, l'OIM estimait qu'entre 4 000 et 5 300 migrants vivaient dehors, essentiellement dans les zones frontalières du canton d'Una-Sana¹¹. Par rapport à 2020, la capacité d'hébergement officielle de la Bosnie-Herzégovine a été réduite de 8 282 à 4 760 lits par la fermeture du centre d'accueil temporaire de Bira et du camp d'urgence de Lipa au dernier trimestre 2020.

40. Bien que l'OIM ait fourni des lits supplémentaires et augmenté la capacité d'accueil des centres de Miral et de Blažuj pour qu'ils puissent héberger respectivement plus de 1 000 et 3 000 personnes supplémentaires, ces centres étaient déjà surpeuplés au moment de ma mission.

41. Les difficultés à assurer la protection des migrants et des demandeurs d'asile résidant dans ces centres et les risques pour leur santé étaient aggravées par les importants taux d'occupation, surtout compte tenu de la pandémie de covid-19.

6.2. La réponse institutionnelle

42. La Bosnie-Herzégovine possède un cadre constitutionnel complexe : elle est formée de deux entités – la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine – et cette dernière est composée de 10 cantons, qui disposent chacun de leur propre gouvernement et de leur organe parlementaire. Cette structure détermine la façon dont les autorités réagissent à une situation donnée. En raison du manque de coordination et de coopération régulière entre les différents niveaux de gouvernement, il est difficile de mettre en œuvre localement les décisions prises au niveau national.

43. En ce qui concerne la gestion de la situation des migrants et des réfugiés, j'ai appris qu'il existait deux groupes opérationnels – l'un au niveau étatique et l'autre au niveau local – qui n'étaient pas interconnectés. La communication entre ces deux niveaux s'effectuait plutôt au cas par cas que de manière systématique. Or, pour le bon fonctionnement des services étatiques, il est essentiel que les décisions prises au niveau de l'État soient suivies et exécutées localement ; une meilleure coordination pourrait éviter le problème du manque d'engagement ou d'adhésion au niveau local.

44. Cette situation est aggravée par le refus persistant des autorités de la Republika Srpska et de plusieurs cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine d'accueillir les migrants qui arrivent.

¹⁰ Voir l'actualisation de la situation opérationnelle du HCR en Bosnie-Herzégovine – janvier 2021, disponible en anglais seulement : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/85001>

¹¹ <https://crisisresponse.iom.int/response/bosnia-and-herzegovina-crisis-response-plan-2021/year/2021>, disponible en anglais seulement.

45. Dans ce contexte, j'ai été informé, à l'occasion de plusieurs réunions, que des initiatives étaient prises en vue d'adopter un nouveau plan de gestion, de mettre en place de nouvelles structures de gestion, de créer de nouveaux centres d'accueil, d'améliorer le contrôle des frontières et de conclure de nouveaux accords de réadmission. Je trouve ces initiatives très positives et j'estime qu'elles méritent l'attention des forces politiques de Bosnie-Herzégovine et de la communauté internationale¹². Ces réunions ont confirmé la volonté des autorités étatiques de Bosnie-Herzégovine d'améliorer la situation des migrants et des réfugiés dans le pays.

46. Dans cette même perspective, il est essentiel d'élaborer et mettre en œuvre une politique nationale à même de structurer et de coordonner la réponse institutionnelle du pays au phénomène migratoire, conformément à ses obligations internationales. Cette politique nationale pourrait être conçue sur la base des résultats d'une ou plusieurs discussions approfondies à tous les niveaux, auxquelles seraient associées toutes les institutions concernées.

6.3. La situation au niveau local

47. La réaction de la population locale à l'afflux de migrants et de réfugiés dans le pays et son soutien aux décisions prises par les autorités sont très importants.

48. Différents interlocuteurs ont confirmé que dans les premiers temps, la population a réagi de façon accueillante à l'afflux de migrants, en leur apportant de l'aide et en veillant à ce qu'ils disposent des produits de première nécessité. La population locale a directement contribué en offrant de la nourriture, un hébergement et des vêtements, ou en proposant ses services à titre bénévole dans les centres d'accueil. Mais, à un moment donné, cette attitude positive a commencé à changer.

49. La pandémie de covid-19 a exercé une pression supplémentaire sur la population locale. Outre son impact sur l'industrie du tourisme dans la région, elle a exacerbé les inquiétudes des habitants de la région concernant les risques pour la santé et la sécurité publiques.

50. Pendant ma mission, j'ai été informé par des ONG locales de quelques incidents survenus à Bihać et à Velika Kladuša, notamment des actes criminels de violence sexuelle et des comportements culturellement inacceptables, qui ont ajouté des tensions au sein de la population locale. Des migrants seuls de sexe masculin auraient été particulièrement impliqués dans ces incidents. Le manque d'accès à des informations sur les normes culturelles et le manque de possibilités pour les migrants de s'exprimer ont aggravé les incompréhensions et les tensions entre les nouveaux arrivants et les populations d'accueil. L'image négative des migrants pourrait être contrebalancée par des exemples positifs afin d'apaiser les tensions et d'éviter que les relations ne se dégradent encore entre les migrants, les réfugiés et la population locale.

51. Dans ce contexte, face à une pression accrue due à l'afflux de migrants et de demandeurs d'asile, le Comité de coordination des migrations du canton d'Una-Sana a adopté, à l'été 2020, des mesures visant à restreindre la liberté de circulation des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile qui n'étaient pas hébergés dans des centres d'accueil officiels.

52. Ces mesures ont instauré une limitation des nouvelles arrivées dans le canton, une interdiction de transporter des migrants et des réfugiés, y compris dans les transports publics et les taxis, une interdiction des rassemblements de migrants dans les lieux publics et une interdiction de leur fournir un hébergement privé. La police a installé des barrages routiers pour prévenir les arrivées, a effectué des descentes dans des squats et des logements privés et a expulsé de force les migrants et les réfugiés qui les occupaient sans leur fournir de solution de relogement. Entre-temps, des milices privées ont intercepté des bus pour en faire sortir les migrants et les réfugiés, abandonnant nombre d'entre eux à leur sort, y compris des familles avec enfants, dans un « no man's land » administratif¹³.

¹² En ce sens, la réunion avec M. Selmo Cikotić, ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, a été très constructive et utile à cet égard. J'ai aussi apprécié l'investissement de M. Miloš Lučić, ministre des Droits de l'homme et des Réfugiés de Bosnie-Herzégovine, notamment notre visite commune de l'un des centres d'accueil.

¹³ Bosnie-Herzégovine. À cause des restrictions inconsidérées du droit de circuler, des réfugiés et des migrants se retrouvent bloqués et sans protection, Amnesty International.

53. Malgré mes efforts, je n'ai pas réussi à savoir si ces mesures illégales restreignant les droits et les libertés des personnes en situation de déplacement étaient toujours en vigueur. Si tel est le cas, elles doivent être abrogées.

6.4. La réponse au niveau local

54. Les réunions que j'ai eues avec le maire de Bihać et le Premier ministre du Canton d'Una-Sana, accompagné du ministre de la Santé et du ministre de la Sécurité du gouvernement d'Una-Sana, ont montré combien le dialogue était difficile entre les autorités locales et centrales pour ce qui concernait la gestion des migrations.

55. Les représentants des gouvernements de Bihać et d'Una-Sana estiment n'avoir pas été suffisamment soutenus par les autorités étatiques pour faire face à l'afflux de migrants et de réfugiés sur leurs territoires. Selon eux, ce soutien aurait dû compenser d'une façon ou d'une autre les difficultés tenant à la présence de migrants et de réfugiés à proximité d'agglomérations densément peuplées, notamment en ce qui concernait le développement économique, la santé et la sécurité des populations locales.

56. En outre, ces représentants ont déploré l'absence de stratégie étatique globale incluant les autorités locales. Ils estimaient n'avoir pas été associés de manière régulière et adéquate aux processus décisionnels touchant à la question des migrations ni aux décisions financières correspondantes, malgré leur impact important sur la ville de Bihać et le canton d'Una-Sana.

57. Le maire de Bihać a exprimé l'idée que la population locale – exaspérée par la situation, mais fondamentalement ouverte et accueillante – serait probablement apaisée par des processus de prise de décision publique plus transparents, inclusifs et équilibrés.

58. Le Premier ministre d'Una-Sana a présenté une série de propositions sur la stratégie, les normes, la répartition des responsabilités, la coordination et le partage des quotas de migrants dans le pays.

59. Dans mes échanges avec les autorités de BiH, je me suis référé à l'importance d'établir des mécanismes de consultation entre les autorités à tous les niveaux de gouvernement pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des engagements et des plans d'action nationaux.

60. Lors de ma visite à Bihać, j'ai participé à la présentation du projet « Sounds of Migration », mis en œuvre par l'OIM, qui cherche à rassembler la population locale et les migrants autour de la musique. De talentueux musiciens locaux et étrangers sont réunis dans le cadre de ce projet, qui met en évidence les points communs entre les hôtes et les migrants. Le but du projet est de renforcer les échanges culturels entre la population locale, les migrants et les réfugiés. Il est supervisé par l'association de jeunes musiciens de Bihać (« Bihać Music Youth ») avec l'aide de l'Initiative pour la résilience en Bosnie-Herzégovine (« Bosnia and Herzegovina Resilience Initiative », BHRI), financé par l'Agence des États-Unis pour le développement (USAID) et mis en œuvre par l'OIM.

61. J'ai salué cette initiative et j'ai encouragé les autorités de BiH à promouvoir d'autres opportunités de dialogue avec les populations locales dans les zones accueillant des migrants, notamment par des projets ciblés menés au niveau local.

6.5 Le rôle et le soutien des organisations internationales

62. L'assistance de l'Union européenne est cruciale : le montant total des financements alloués par l'Union européenne à l'OIM et par le biais de l'OIM depuis juin 2018 s'élève à 76 851,217 €. Le nombre total de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile ayant à ce jour bénéficié d'une

assistance est de 59 139. Depuis juin 2018, sept centres d'hébergement pour migrants et réfugiés, ayant une capacité autorisée totale de 7 830 lits, ont été créés¹⁴.

63. J'ai été informé que les financements de l'Union européenne couvraient les dépenses suivantes¹⁵ :

- assistance humanitaire (77 %) – répartie dans les sous-catégories suivantes : (1) alimentation et nutrition, (2) distribution d'articles non alimentaires, (3) hébergement, eau, assainissement, hygiène et dépenses de fonctionnement, (4) sûreté et sécurité et (5) protection, santé et éducation ;
- création de sept centres d'accueil (14 %) ;
- soutien direct aux institutions de Bosnie-Herzégovine (7 %) ;
- coûts opérationnels et administratifs (2 %).

64. En même temps, comme mon prédécesseur l'a déjà indiqué en 2019, il semble que les autorités de Bosnie-Herzégovine s'en remettent excessivement à l'Union européenne pour trouver des solutions durables. Dans la mesure où la majeure partie de l'assistance internationale est fournie par des organisations internationales, les autorités continuent de montrer peu d'empressement à assumer la gestion de la situation.

65. Depuis juin 2018, l'OIM contribue à la gestion de la situation des migrants et des réfugiés en Bosnie-Herzégovine. Cette activité est menée par l'OIM en coordination avec le ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne et ses organisations partenaires, telles que le HCR, l'UNICEF, le FNUAP et le DRC, ainsi que ses partenaires opérationnels, Pomozi.ba et La Croix-Rouge d'Una-Sana et de Bihać. Pour le compte de l'équipe nationale des Nations Unies, l'OIM et le HCR codirigent les actions de soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine et en particulier au ministère de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine. Ce soutien couvre la fourniture d'assistance humanitaire et le renforcement de la gestion globale des migrations et de l'asile dans le pays.

66. L'OIM et le HCR coprésident également les Réunions mensuelles de coordination des mesures relatives aux réfugiés et aux migrants. Ce groupe inter-agences est ouvert aux acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux nationaux et internationaux qui cherchent à apporter une réponse humanitaire à la situation des migrants et des réfugiés et constitue le principal lieu d'échange d'informations et de coordination entre les parties prenantes internationales et la société civile. J'ai constaté que les autorités étatiques étaient régulièrement invitées, tout comme les autorités fédérales, mais qu'en ce qui concernait l'échelon local, seules les autorités du canton et de la municipalité de Sarajevo étaient quelque peu associées aux discussions.

67. Dans ce contexte, depuis début 2018, l'Union européenne a versé 89 millions d'euros directement à la Bosnie-Herzégovine et par l'intermédiaire de ses partenaires opérationnels. Ces financements aident à répondre aux besoins immédiats et à moyen terme des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Ils aident également le pays à renforcer ses capacités de gestion des migrations. Ce soutien inclut 13,8 millions d'euros d'aide humanitaire utilisés par les organisations humanitaires pour fournir une assistance d'urgence. Ce secours d'urgence répond aux besoins des réfugiés et des migrants se trouvant plus particulièrement dans le canton d'Una-Sana et dans les secteurs de Tuzla et de Sarajevo.

68. En ce qui concerne ces importants financements, le rôle de l'OIM présente trois volets : mettre en œuvre les activités définies d'un commun accord directement ou par le biais des partenaires opérationnels ; transmettre les financements alloués aux organisations partenaires ; procurer des équipements, des biens et des services et contribuer aux dépenses de personnel des institutions de Bosnie-Herzégovine. Lorsqu'une décision a été prise par l'Union européenne sur le montant des financements devant être alloués, les priorités et le budget sont établis dans le cadre d'une réunion

¹⁴ Information on the implementation of the projects related to Emergency Response to the Migrant and Refugee Situation in Bosnia and Herzegovina funded by the European Union | Bosnia and Herzegovina (iom.int), disponible en anglais seulement.

¹⁵ *Idem*

entre les représentants de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, le ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, l'OIM, ses partenaires des Nations Unies et DRC.

69. La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) a également apporté une contribution substantielle par le biais de son Fonds pour les migrants et les réfugiés. Le soutien financier global apporté à la Bosnie-Herzégovine pour améliorer la situation des migrants s'élève à ce jour à 2 millions d'euros. Sur cette somme, 350 000 € ont été consacrés aux mesures de lutte contre la covid-19 destinées aux migrants et aux demandeurs d'asile de Bosnie-Herzégovine.

6.6 La situation observée dans les centres d'accueil

70. Au moment de ma mission, 5 880 migrants et demandeurs d'asile étaient hébergés dans des centres d'accueil (près de 4 300 dans le canton de Sarajevo et de 1 700 dans le canton d'Una-Sana). Quelque 2 500 -2 700 personnes vivaient dans des squats, principalement dans le canton d'Una-Sana.

71. Dans les centres d'accueil, environ 73 % des personnes hébergées étaient des hommes adultes seuls, 19 % étaient des familles avec enfants, 9 % étaient des femmes et des filles et 8 % étaient des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.

72. Pendant ma mission, j'ai visité les quatre centres d'accueil temporaires (Miral, Sedra, Borici et Ušivak) et le nouveau camp d'urgence de Lipa. Cette partie dresse un état des lieux de la situation dans ces structures.

Le centre d'accueil temporaire de Miral

73. Ce centre est situé à Velika Kladuša, dans le canton d'Una-Sana. Opérationnel depuis octobre 2018, l'OIM contribue à sa gestion depuis novembre 2018.

74. La structure est essentiellement destinée à accueillir des hommes seuls, pour la plupart originaires du Pakistan et du Bangladesh. Environ 1 200 personnes y étaient hébergées en début d'année, alors que la capacité maximale de la structure était de 700 personnes. Parmi elles, environ 50 enfants non accompagnés ou séparés étaient logés dans une zone réservée, mais qui n'était pas suffisamment séparée des hommes adultes.

75. Le centre de Miral est installé dans une usine désaffectée qui n'est pas adaptée pour héberger des migrants en situation psychophysique précaire. Il est très proche du centre-ville. Les mesures nécessaires pour faire face à l'urgence sanitaire liée à la covid-19 ne semblaient pas avoir été suffisamment prises dans la structure¹⁶.

Le centre d'accueil temporaire de Sedra

76. Ce centre est un hôtel privé en location situé à Cazin, dans le canton d'Una-Sana. Il est destiné à accueillir des familles et des migrants vulnérables, notamment des enfants non accompagnés ou séparés. Il a été ouvert en juillet 2018. La structure a manifestement besoin d'être rénovée.

77. Fin janvier 2021, elle hébergeait environ 400 personnes, dont une cinquantaine d'enfants non accompagnés et plus de 100 enfants avec leur famille. La plupart des résidents étaient originaires d'Afghanistan, d'Iran, d'Irak et du Pakistan. Un large éventail d'activités et de services était proposé aux familles résidant dans le centre de Sedra, notamment des soins médicaux, des activités éducatives et des activités de loisirs¹⁷.

78. Dans le centre de Sedra, j'ai eu un échange instructif avec un groupe de personnes, pour la plupart originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan et d'Irak. Pendant la discussion, j'ai appris que ces personnes ne se sentaient pas libres en Bosnie-Herzégovine parce qu'elles n'avaient pas

¹⁶ Pour plus d'informations sur ce centre d'accueil temporaire, disponible en anglais seulement : <https://bih.iom.int/sites/bih/files/MIRALoctober20.pdf>

¹⁷ Pour plus d'informations sur ce centre d'accueil temporaire, disponible en anglais seulement : <https://bih.iom.int/sites/bih/files/SEDRAoctober20.pdf>

d'argent, pas d'emploi, aucune possibilité de circuler et aucun projet de vie. Plusieurs d'entre elles ressentaient de la colère et de la tristesse en raison de leurs échecs à franchir la frontière vers la Croatie et de la violence qu'elles avaient subi lors de ces tentatives. Ces personnes ont fait clairement savoir qu'elles ne souhaitaient pas rester en Bosnie-Herzégovine, qu'elles n'avaient pas l'intention d'y demander l'asile et qu'elles n'avaient, pour la grande majorité d'entre elles, qu'un seul but : rejoindre leurs amis ou les membres de leur famille qui résidaient dans des pays européens de l'Espace Schengen. Elles ont également fait part de leur sentiment de ne pas être les bienvenues en Bosnie-Herzégovine, étant donné que la population locale se demandait pourquoi elles étaient venues alors que même les bosniens de souche émigraient.

79. Toutefois, j'ai rencontré une famille (deux parents et leur fils) originaire d'Iran qui souhaitait rester en Bosnie-Herzégovine et avait demandé l'asile.

Le centre d'accueil temporaire de Borići

80. Ce centre est une structure publique située dans la ville de Bihać. Il est destiné à héberger des familles et des migrants vulnérables. Il a été officiellement ouvert début 2019 après sa rénovation¹⁸.

81. Début 2021, cette structure hébergeait environ 350 personnes, dont quelque 200 enfants (non accompagnés, séparés et en famille). À l'instar du centre de Sedra, la plupart des résidents étaient originaires d'Afghanistan, d'Iran, d'Irak et du Pakistan. Comme à Sedra, un large éventail d'activités et de services était proposé aux familles résidant dans le centre de Borići, notamment des soins médicaux, des activités éducatives et des activités de loisirs¹⁹.

82. Les centres d'accueil temporaire de Sedra et de Borići étaient généralement bien gérés par l'OIM, en coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine et plusieurs ONG.

83. Des mesures spécifiques ont été prises à l'intention des enfants non accompagnés, des femmes ayant subi des traumatismes ou des violences, ou d'autres catégories de personnes vulnérables (par exemple les personnes handicapées), notamment en ce qui concerne l'assistance psychologique et l'éducation des enfants.

84. La situation des migrants hébergés dans ces structures était généralement bonne et ne nécessitait pas d'actions correctives urgentes.

85. Dans ce contexte, je note que l'UNICEF, avec le concours de Save the Children, a facilité l'inscription des enfants dans les écoles primaires de Bihać et de Cazin, en coopération avec le ministère de l'Éducation du canton d'Una-Sana. En décembre 2020, 166 enfants étaient scolarisés, dont 59 dans des classes ordinaires et les autres dans des classes préparatoires. Des activités éducatives non formelles étaient aussi proposées quotidiennement dans les centres de Borići et de Sedra.

Le nouveau campement d'urgence de Lipa

86. Après qu'un incendie a détruit le camp en décembre 2020 (voir paragraphes 27-28 ci-dessus), le 8 janvier 2021, les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont commencé à installer de nouvelles tentes sur un site adjacent à l'ancien camp de Lipa. Progressivement, de nouvelles structures ont été érigées pour offrir un hébergement temporaire aux réfugiés et aux migrants qui se trouvaient encore sur l'ancien site et dans ses environs. L'Union européenne, l'OIM et leurs partenaires ont continué de fournir des soins de santé, une protection, un abri, de l'eau, des sanitaires et des articles alimentaires et non alimentaires aux réfugiés et aux migrants présents sur le site, et d'aller à la rencontre de ceux qui vivaient dehors pour leur offrir une assistance d'urgence.

¹⁸ En 2018, pendant la visite de mon prédécesseur, il s'agissait d'une résidence étudiante abandonnée, sans fenêtres, portes, électricité ni sanitaires, inadaptée pour servir d'hébergement.

¹⁹ Pour plus d'informations sur ce centre d'accueil temporaire, disponible en anglais seulement : https://bih.iom.int/sites/bih/files/2021/Site_Profiles/BORIC%CC%81I_March21.pdf

87. Lors de ma visite, le nouveau camp de Lipa était constitué de tentes militaires chauffées par des canons à air fonctionnant grâce à des générateurs électriques. Sous d'importantes chutes de neige, les autorités de Bosnie-Herzégovine, en coopération avec l'OIM et soutenues par le travail essentiel d'ONG, répondaient aux besoins élémentaires des migrants. Il n'y avait pas de risque de catastrophe humanitaire dans le camp et les biens et les services essentiels étaient disponibles²⁰. Une assistance médicale était aussi dispensée, y compris des tests PCR pour les personnes présentant des symptômes de covid-19. Cependant, j'ai constaté qu'environ 400 personnes, soit près de la moitié de la population du camp, avaient la gale, du fait, probablement, de l'absence de service de blanchisserie. Les autorités responsables du camp ont cependant promis de fournir ce service à bref délai.

88. J'ai aussi constaté que le nettoyage du site incendié de Lipa était en cours, pour pouvoir commencer dès que possible les travaux de construction du nouveau centre d'accueil temporaire de Lipa, conformément à la décision prise par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine fin 2020.

89. Après la mission, j'ai été informé par les représentants de l'OIM et du Service des affaires étrangères que les conditions de vie dans le camp de tentes de Lipa continuaient d'être améliorées. Des médecins du centre médical de Bihać ont entrepris un traitement de la gale. Les migrants présents dans le camp ont reçu de nouveaux vêtements et une nouvelle literie, et leurs lieux de vie ont été désinfectés. L'organisation humanitaire « SOS Bihać » et le centre médical de Bihać ont apporté une assistance médicale aux migrants. Un véhicule d'urgence a été fourni pour soulager le centre médical de Bihać et pour assurer les premiers secours à Lipa 24 heures par jour. Entre autres choses, une tente a été montée dans le camp pour que les migrants puissent y pratiquer des rites religieux.

Le centre d'accueil temporaire fermé de Bira

90. Au moment de ma visite, il existait encore à Bihać une forte opposition de la municipalité et de la population contre la réouverture du centre d'accueil de Bira. En me rendant sur les lieux, j'ai spontanément discuté avec des membres des milices locales, qui étaient présents pour empêcher le retour de migrants dans le centre.

91. Bien que le centre de Bira soit fermé, environ 250 conteneurs, qui pourraient être utilisés dans d'autres lieux, sont toujours à l'intérieur.

92. Au-delà de la question des limites mentionnées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants et la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe²¹, j'ai constaté que ce centre d'accueil était situé très près du centre-ville.

Le centre d'accueil temporaire d'Ušivak

93. La structure a été ouverte en 2018 après la rénovation de baraquements de l'armée grâce à des financements de la CEB. Elle était gérée par l'OIM en collaboration avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, les agences des Nations Unies et plusieurs ONG. Sa capacité d'accueil a été augmentée grâce à des financements supplémentaires de la CEB²².

94. Au moment de ma visite, le centre accueillait environ 800 personnes : 6 % d'hommes seuls, 2 % de femmes seules, 33 % d'adultes en famille, 29 % d'enfants en famille et 30 % d'enfants non accompagnés ou séparés. La plupart des résidents étaient originaires d'Afghanistan, d'Irak, d'Iran et du Pakistan.

²⁰ Lits, couvertures, repas, eau potable, toilettes, lavabos, douches.

²¹ Pour plus d'informations sur ce centre d'accueil temporaire, disponible en anglais seulement : <https://bih.iom.int/sites/bih/files/BIRAoctober20.pdf>

²² Pour plus d'informations sur ce centre d'accueil temporaire : <https://bih.iom.int/sites/bih/files/US%CC%8CIVAKoctober20.pdf>, disponible en anglais seulement - Le Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF)/ CEB (coebank.org)

95. Des soins de santé primaire et un soutien psychosocial étaient dispensés dans le centre par le DRC. La même équipe médicale assurait le dépistage quotidien de la covid-19 pour l'ensemble du personnel et des résidents.

96. Un espace adapté aux enfants et des coins mère-bébé ont été mis en place par l'UNICEF/World Vision. Des services de protection de l'enfance ont également été fournis pour les enfants non accompagnés. Le FNUAP est intervenu auprès des enfants en s'appuyant sur sa méthodologie conçue à l'intention des jeunes garçons en déplacement (« Boys on the move methodology ») pour assurer leur apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante, avec une attention particulière sur les questions de santé.

6.7 La situation des groupes vulnérables de migrants et de réfugiés

97. Au cours de leur trajet vers la Bosnie-Herzégovine ou de leur séjour dans le pays, de nombreux enfants et femmes, ainsi que quelques jeunes hommes adultes, sont victimes de violences physiques et d'autres violations de leurs droits fondamentaux, ce qui a un impact négatif sur leur santé mentale ou leur bien-être social. Dans ce contexte, les femmes qui voyagent seules ou avec des enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les adolescentes et les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont les personnes les plus vulnérables sur le plan de la santé et de la sécurité. Les femmes et les filles, privées de leur famille ou de leur communauté pour les protéger, sont victimes de différentes formes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre, et même celles qui se déplacent avec leur famille sont fréquemment exposées à des abus. Bien souvent, elles ne signalent pas les crimes dont elles ont été victimes et ne reçoivent pas le soutien dont elles auraient besoin. Les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille sont victimes de la traite des êtres humains, manquent d'activités éducatives adaptées et ne sont pas protégés contre la drogue, l'alcool et les abus sexuels.

98. Dans certains centres d'accueil temporaire (Ušivak, Sedra, Borići), les femmes et les enfants, en particulier les enfants séparés ou non accompagnés, sont logés dans des structures de soins spécialisées et bénéficient d'activités éducatives et de loisirs spécialement conçues pour les aider à alléger leurs souffrances et favoriser leur intégration sociale.

99. Dans le même temps, j'ai été informé que la majorité des enfants qui refusent d'être hébergés dans le Centre pour enfants et jeunes gens du FIS-Emmaüs de Duje sont laissés dehors sans protection adéquate et sans accès à de la nourriture, à un abri, à des articles non alimentaires, aux soins de santé et à d'autres services. Les enfants non accompagnés ou séparés du centre de Blažuj ne sont pas enregistrés par le Service des affaires étrangères et sont dès lors inconnus des autorités compétentes. Or sans identification, on ne peut pas leur attribuer de tuteur légal.

100. Les organisations internationales et non gouvernementales compensent dans une certaine mesure le manque de ressources des autorités de Bosnie-Herzégovine pour venir en aide à ces catégories particulièrement vulnérables de migrants et de réfugiés.

101. Dans ce contexte, le HCR, l'OIM, le FNUAP et l'UNICEF, avec le concours du DRC, de Save the Children, du Service jésuite des réfugiés, de Zene sa Une, de CARE International et d'autres ONG, mènent des initiatives visant à répondre à un éventail de besoins et à fournir des services spécialisés, à savoir : refuges/logements protégés pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables ; espaces adaptés aux enfants ; centres pour les femmes et les filles ; espaces mère-bébé ; espaces d'intégration ; actions sur le terrain/interventions d'urgence visant à distribuer des articles non alimentaires et à prodiguer sur place un soutien psychosocial et des soins de santé mentale ; soutien psychosocial et soins de santé mentale dans le cadre de programmes de rétablissement après traumatisme ; identification et soutien des victimes potentielles de la traite des êtres humains, mesures d'urgence relatives à la covid-19 dans un contexte de migration mixte.

102. Les autres services fournis par ces organisations sont axés sur les besoins particuliers des femmes et des enfants, à savoir : soins de santé sexuelle et génésique ; services de dépistage ; conseils en matière de santé sexuelle et génésique ; prévention et traitement des maladies transmissibles ; soutien psychosocial individuel et collectif pour les victimes de violence fondée sur

le genre et les personnes les plus exposées ; activités d'autonomisation des femmes ; éducation aux compétences de la vie courante pour les jeunes ; distribution de kits dignité et de contraceptifs modernes ; cours d'anglais ; coordination de la prévention de la violence fondée sur le genre et de l'intervention d'urgence ; conclusion d'un accord sur les procédures opérationnelles normalisées d'urgence en cas de violence fondée sur le genre ; dispositif d'orientation des victimes de violence fondée sur le genre ; audits de sécurité concernant la violence fondée sur le genre ; formation du personnel humanitaire sur la violence fondée sur le genre, l'exploitation sexuelle et les abus sexuels ; intégration des questions relatives à la violence fondée sur le genre dans tous les aspects du dispositif d'intervention d'urgence.

103. Malgré la fourniture de ces services, il existe encore de nombreuses lacunes dans les soins apportés aux catégories les plus vulnérables de migrants et de réfugiés, et notamment aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. Il est urgent de faire en sorte que les centres d'hébergement puissent accueillir au moins 600 enfants non accompagnés ou séparés dans des espaces réservés offrant une protection et des soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

104. Les autorités continuent de rencontrer des difficultés pour identifier les enfants en tant qu'enfants non accompagnés, évaluer leur âge et assurer leur accès à la protection internationale. Selon les informations reçues, la plupart des enfants non accompagnés ou séparés n'ont pas de tuteur légal désigné par les autorités. En effet, les ressources manquent pour assurer la protection sociale desdits enfants et organiser des formations adéquates sur la tutelle légale des enfants migrants²³. A ce propos, j'ai rappelé l'importance de renforcer le système de tutelle des enfants non accompagnés et séparés par la mise en œuvre effective de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration.

105. J'ai appris que le Service des affaires étrangères n'effectue pas d'enregistrements et que, par conséquent, les centres de protection sociale ne peuvent pas désigner de tuteurs légaux pour les enfants, ce qui limite leur accès aux services de protection essentiels, notamment leur capacité à demander l'asile. Du fait de ces problèmes et de la pénurie systémique d'hébergements adéquats, de nombreux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille vivent dans des conditions désastreuses, souvent avec des adultes et des familles avec lesquels ils n'ont pas de lien de parenté, ce qui peut menacer leur bien-être²⁴.

106. Il convient de mettre en place un éventail complet de services de prise en charge répondant aux besoins des différents groupes d'enfants non accompagnés ou séparés, en particulier les enfants de moins de 14 ans, les enfants à risque/victimes de violence et d'exploitation, notamment de la traite des êtres humains, les filles et les enfants lesbiens, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes.

107. La prise en charge pourrait inclure le placement en famille d'accueil, dans des logements semi-indépendants, dans de petits foyers collectifs ou dans des résidences protégées. L'inclusion des enfants non accompagnés ou séparés dans les systèmes locaux de prise en charge et de protection de l'enfance devrait être une priorité, et ceci de manière non discriminatoire, en reconnaissant la nécessité de prendre en compte les diverses vulnérabilités et dans le respect des normes internationales, régionales et nationales.

6.8. La mise en œuvre des procédures d'asile

108. Il est essentiel que les dispositions légales applicables aux demandeurs d'asile et aux étrangers en général soient accessibles, prévisibles, précises et claires. Le rapport de l'ancien RSSG attirait déjà l'attention sur les défaillances du cadre juridique régissant l'accès à l'asile. Il était fréquent que la personne ne soit pas en mesure d'enregistrer son adresse et de prendre rendez-vous pour

²³ Lettre du 7 décembre 2020 adressée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe au Président du Conseil des ministres et au ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, <https://rm.coe.int/commdh-2020-30-letter-to-the-authorities-of-bosnia-and-herzegovina-en/1680a099b6>, disponible en anglais seulement.

²⁴ *Idem*

un entretien avec le Secteur de l'asile avant l'expiration de son attestation de déclaration d'intention de demander l'asile. En règle générale, plusieurs mois s'écoulaient entre le dépôt officiel d'une demande d'asile et le premier entretien. L'absence d'interprétation pendant la procédure d'asile était de plus un problème récurrent, malgré le soutien apporté par les partenaires internationaux. En outre, beaucoup de demandeurs d'asile ne trouvaient pas de structure où se domicilier ou bien rencontraient des difficultés pour enregistrer leur domicile (autorisation du propriétaire ou frais administratifs exigés pour la délivrance d'une attestation de domicile)²⁵.

109. Pendant ma mission, j'ai appris que la situation avait peu évolué depuis 2018. À son arrivée, le migrant qui exprimait l'intention de demander l'asile obtenait une attestation reflétant cette intention et disposait de 14 jours pour déposer une demande d'asile en bonne et due forme. S'il n'effectuait pas cette démarche dans les délais requis sans justification, l'étranger était présumé avoir renoncé à son intention. Le Service des affaires étrangères était peu disposé à délivrer une nouvelle attestation d'intention de solliciter l'asile

110. Selon le HCR et l'ONG Vasa Prava²⁶, même si la plupart des migrants qui entraient en Bosnie-Herzégovine avaient le droit d'exprimer leur intention de demander l'asile, seul un très faible pourcentage d'entre eux finissait par déposer une demande. À cet égard, les données suivantes sont révélatrices : 69 413 arrivées ont été détectées entre le 1er janvier 2018 et la fin décembre 2020 par les autorités de Bosnie-Herzégovine. Sur ce nombre, 64 943 migrants (94 %) ont officiellement exprimé leur intention de demander l'asile auprès du Service des affaires étrangères et seulement 2 601 (4 %) ont déposé une demande d'asile officielle auprès du Service de l'asile²⁷.

111. Cela semble confirmer que les autorités étatiques ont délivré à tous les individus entrant sur le territoire de Bosnie-Herzégovine une attestation d'intention de demander l'asile, mais qu'ils achoppaient à accéder à la procédure d'asile elle-même.

112. Les migrants n'étaient pas bien informés de leurs droits et des procédures d'asile. Si l'ONG Vasa Prava fournissait régulièrement des documents d'information dans les langues requises au Service des affaires étrangères et à la police des frontières, je n'ai pas pu m'assurer qu'ils étaient largement distribués.

113. Le fait de disposer d'un logement restait, dans la pratique, une condition préalable pour accéder à la procédure d'asile. Seules les personnes enregistrées dans les centres d'accueil officiels ou qui disposaient d'un logement privé dans les délais fixés avaient la possibilité de déposer une demande d'asile officielle.

114. Dans la pratique, j'ai appris que dans cette procédure, la priorité était donnée aux enfants non accompagnés ou séparés résidant dans le centre d'Ušivak et aux migrants hébergés dans des logements privés. Aucun enregistrement de demandes d'asile n'était effectué dans les centres de Blažuj, Miral et Lipa. Dans les centres gérés par l'État de Delijaš et de Salakovac, les derniers enregistrements avaient été effectués en juin 2020. Dans le canton d'Una-Sana, les derniers enregistrements avaient eu lieu en 2019.

115. Selon le HCR²⁸, le délai moyen de traitement d'une demande d'asile variait selon le lieu et le type d'hébergement. Les personnes hébergées dans des centres d'accueil attendaient généralement plus longtemps pour obtenir une décision finale sur leur demande d'asile que celles qui résidaient dans des logements privés. En moyenne, pour les décisions rendues en 2020 et 2021, le temps de traitement était de 409 jours, mais pour les demandes enregistrées dans le centre de

²⁵ [Rapport](#) de la mission d'information de l'Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, conduite en Bosnie-Herzégovine et en Croatie du 24 au 27 juillet et du 26 au 30 novembre 2018, SG/Inf(2019)10, 23 avril 2019, pages 17-19.

²⁶ Cf. <https://pravnapomoc.app/ba>, disponible en anglais seulement.

²⁷ Cf. UNHCR, Fact sheet December 2020, Bosnia and Herzegovina, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/84288>, disponible en anglais seulement.

²⁸ Voir l'actualisation de la situation opérationnelle du HCR en Bosnie-Herzégovine – janvier 2021, disponible en anglais seulement : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/85001>

rétenion pour migrants ou en prison, le délai était seulement de 66 jours. Le délai moyen de traitement des demandes déposées par les résidents des centres d'accueil temporaire dépassait un an, et était en moyenne de 541 jours pour les résidents du centre de Borici.

116. Du fait de cette procédure, combinée à l'organisation laborieuse du processus d'enregistrement, les bénéficiaires potentiels de l'asile demeuraient dans un vide juridique et devenaient tôt ou tard des « migrants sans papiers ».

117. Compte tenu de cette situation, j'ai attiré l'attention des autorités de BiH sur l'importance de mettre en œuvre la législation relative à l'asile et aux étrangers, à la lumière des normes relatives à la protection des réfugiés et des migrants et eu égard à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, en ce qui concerne toutes les étapes de la procédure d'asile. Dans ce cadre, je me suis référé à l'importance d'assurer la formation continue des juges et des avocats sur les questions relatives à l'asile.

6.9. L'impact de la covid-19

118. La pandémie de covid-19 a eu un impact important sur la santé et le bien-être des migrants de Bosnie-Herzégovine, qui ont été particulièrement touchés en raison de leur accès insuffisant aux services de santé et de leur accès limité à des installations sanitaires et à des équipements de protection individuelle. La santé et la sécurité des migrants ont également été affectées par les effets des mesures de lutte contre la covid-19 sur la gestion des centres d'accueil temporaires et sur les autres activités menées dans les centres.

119. La réponse à la demande toujours plus importante de lieux d'hébergement a été compliquée par la nécessité de respecter les mesures d'atténuation et de prévention de la covid-19, comme celles de la distanciation physique et l'aménagement d'espaces de quarantaine, alors même que l'on s'inquiétait des conséquences sanitaires du surpeuplement croissant des centres. Avec la fermeture du centre de Bira, la nécessité de définir et de trouver de nouveaux lieux d'hébergement conformes aux règles sanitaires est devenue encore plus urgente.

120. Les chiffres suivants décrivent bien la situation actuelle. En décembre 2020, 2 284 dépistages ont été effectués à l'entrée des centres d'accueil pour des symptômes de la covid-19. À la fin du mois, 91 migrants/demandeurs d'asile étaient placés en isolement préventif dans les centres du canton d'Una-Sana et 15 personnes qui présentaient des symptômes étaient isolées. Au moment de notre mission, environ 24 migrants/demandeurs d'asile avaient été testés positifs à la covid-19. Avec la fermeture du camp de Lipa, les capacités d'isolement préventif et symptomatique dans les centres d'accueil de Bosnie-Herzégovine ont diminué. Fin décembre 2020, 123 lits étaient disponibles dans les centres d'accueil du canton d'Una-Sana à des fins d'isolement préventif et 202 lits étaient disponibles pour des personnes présentant des symptômes de la covid-19.

121. Après ma mission, j'ai appris que les infections à la covid-19 étaient en augmentation parmi les migrants et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine, qui faisait face à l'une des pires flambées de coronavirus des Balkans. Alors que des cas sporadiques d'infections à covid-19 avaient été signalés parmi les migrants et les réfugiés depuis le début de la pandémie, la flambée actuelle dans les camps du pays est la plus virulente à ce jour, et plusieurs structures ont été placées en quarantaine. En avril 2021, 147 infections avaient été enregistrées dans un seul camp – soit plus de la moitié des 265 infections signalées chez les migrants depuis le début de la pandémie.

122. M. Mustafa Ružnić, Premier ministre du canton d'Una-Sana, a confirmé le 7 avril que 55 migrants atteints de la covid-19 avaient quitté la veille le camp de Miral, à Velika Kladuša, comme l'avait annoncé le groupe opérationnel chargé des questions relatives aux migrants du canton d'Una-Sana. Dans le même temps, le DRC jugeait la situation « sous contrôle », les nouveaux cas ayant été isolés et aucun ne nécessitant une hospitalisation²⁹.

²⁹ <https://www.independent.co.uk/news/struggling-bosnia-sees-infection-surge-in-migrants-refugees-bosnia-balkans-sarajevo-european-union-covid-b1828356.html>, disponible en anglais seulement.

123. Conscient de la difficulté du moment, j'ai encouragé les autorités de BiH à être sur tous les fronts, en fournissant les services nécessaires – hébergement, approvisionnement en nourriture, aide à la prévention de la covid-19, hébergement adapté aux enfants non accompagnés ou séparés et assistance aux migrants et aux demandeurs d'asile – en particulier dans le canton d'Una-Sana. Je me suis référé à l'importance de développer une expertise sur la manière d'assurer une supervision et un contrôle adéquats des structures qui hébergent des migrants et des réfugiés, et notamment des personnes vulnérables (familles avec enfants, enfants non accompagnés ou séparés de leur famille et femmes).

VII. OBSERVATIONS CONCERNANT LES MIGRATIONS

124. À l'issue de ma mission, mes observations générales concernant les migrations peuvent être résumées comme suit :

- a. Les conditions de vie dans le campement d'urgence de Lipa doivent encore être améliorées. Simultanément, dans les circonstances actuelles, il n'existe pas de raison convaincante de renvoyer des migrants dans le centre de Bira.
- b. Les conditions de vie à Lipa pourraient dans un premier temps être améliorées grâce à la réutilisation des conteneurs et autres équipements mobiles encore présents dans le centre de Bira.
- c. Il serait judicieux de créer trois ou quatre plus petits centres d'accueil en Bosnie-Herzégovine, chacun d'une capacité maximale de 1 000 personnes. La responsabilité devrait être partagée entre les deux entités du pays et tous ces centres supplémentaires devraient être situés hors des cantons d'Una-Sana et de Sarajevo. Le modèle utilisé en Serbie³⁰ pourrait servir d'exemple et d'inspiration à cet égard.
- d. Il faudrait créer au moins 600 places supplémentaires pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les centres d'accueil temporaires, dans des espaces réservés où ils bénéficieraient d'une protection et de soins vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.
- e. Dans un souci de rentabilité et d'optimisation technique et administrative, les nouveaux centres devraient de préférence être des structures publiques et être choisis en consultation avec les autorités locales compétentes, également au regard des activités de gestion ultérieures. La possibilité d'utiliser d'anciennes structures militaires, dotées de toutes les infrastructures nécessaires (raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement) pourrait être étudiée.
- f. Il est essentiel d'améliorer la coordination et de mettre en place des organes opérationnels incluant les gouvernements de niveau national et local et les organisations internationales concernées.
- g. Il importe également que les processus de prise de décision liés à l'utilisation concrète des financements internationaux incluent systématiquement les autorités locales qui partagent le poids de la crise. Cela pourrait être une manière de réunir un consensus au sein de la population locale et d'améliorer le soutien local aux projets (mis en œuvre à l'échelon local).

VIII. RECOMMANDATIONS

125. Sur la base de la mission menée en Bosnie-Herzégovine du 24 au 30 janvier 2021, je propose les recommandations suivantes :

1. Aider les autorités, en particulier le ministère de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, dont les responsabilités comprennent la gestion des migrations, à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale à même de structurer et de coordonner la réponse institutionnelle du pays au phénomène migratoire, conformément à ses obligations internationales. Cette politique nationale pourrait être conçue sur la base des résultats d'une ou plusieurs discussions approfondies à tous les niveaux, auxquelles seraient associées toutes les institutions concernées et qui prendraient la forme d'une « conférence nationale sur les migrations ».

³⁰ Commissariat aux réfugiés et aux migrations, République de Serbie - <https://kirs.gov.rs/eng> ; OIM - <https://serbia.iom.int/iom-serbia> et HCR - <https://help.unhcr.org/serbia/where-to-look-for-help/asylum-and-reception-centres/> . Tous les liens sont disponibles en anglais seulement.

2. Avec le soutien financier de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et à la demande des autorités de Bosnie-Herzégovine, continuer d'aider les autorités à fournir les services nécessaires – hébergement, approvisionnement en nourriture, aide à la prévention de la covid-19, hébergement adapté aux enfants non accompagnés ou séparés et assistance aux migrants et aux demandeurs d'asile – en particulier dans le canton d'Una-Sana.
3. Aider les autorités à développer une expertise sur la manière d'assurer une supervision et un contrôle adéquats des structures qui hébergent des migrants et des réfugiés, et notamment des personnes vulnérables (familles avec enfants, enfants non accompagnés ou séparés de leur famille et femmes).
4. Fournir une assistance à la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux étrangers, à la lumière des normes relatives à la protection des réfugiés et des migrants et eu égard à l'ensemble des bénéficiaires potentiels, en ce qui concerne les étapes suivantes de la procédure d'asile :
 - a. *délivrance de l'attestation d'intention exprimée de demander l'asile.*
 - b. *enregistrement de l'adresse.*
 - c. *délivrance du document prouvant l'adresse enregistrée.*
 - d. *organisation du premier entretien relatif à l'enregistrement de la demande d'asile.*
 - e. *dépôt normal de la demande d'asile.*
 - f. *délivrance de la carte de demandeur d'asile.*
 - g. *invitation au second entretien.*
 - h. *décision finale sur la demande dans les délais fixés.*
5. Aider les autorités à mettre en place des mécanismes de consultation entre les autorités à tous les niveaux de gouvernement pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des engagements et des plans d'action nationaux.
6. Fournir une assistance pour renforcer le système de tutelle des enfants non accompagnés et séparés par la mise en œuvre effective de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux États membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration.
7. En s'appuyant sur la collaboration existante avec le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), aider les autorités à assurer la formation continue des juges et des avocats sur les questions relatives à l'asile, et notamment sur les questions soulevées par l'application de la législation relative au traitement des demandeurs d'asile et des étrangers, en particulier des enfants réfugiés et migrants, au regard de la Convention européenne des droits de l'homme, y compris par l'adaptation et la traduction des cours en ligne du programme HELP.
8. Aider les autorités à tous les niveaux à améliorer leur dialogue avec les populations locales dans les zones accueillant des migrants, notamment par des projets ciblés menés au niveau local.

**Mission d'information en Bosnie-Herzégovine
23-31 janvier 2021**

Programme

| Samedi 23 janvier | | |
|--|---|---|
| Horaire | Lieu | Participants |
| 05h56 – 07h57 | <i>Strasbourg-Paris CDG (AF 6172)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 09h50 – 11h45 | <i>Paris CDG – Zagreb (AF 1560)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 11h45 – 13h30 | <i>Transfert de l'aéroport de Zagreb au poste frontière d'Izazic</i> <i>Croatia Transfers</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 13h30 | <i>Transfert du poste frontière d'Izazic à l'hôtel Kostelski buk, Bihać</i> M. Jasmin Hasić, Conseiller du MAE Bosnie-Herzégovine | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 17h00 – 18h00 | Réunion avec Mme Roberta Giusti (Réseau de surveillance de la violence frontalière), Mme Silvia Maraone (IPSIA) et M. Daniele Bombardi (Caritas italienne) <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 18h00 – 18h30 | Réunion avec Mme Maham Hashmi (Médecins Sans Frontiers) <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Riccardo Priore |
| <i>Nuit à l'Hotel Kostelski buk 77000 Bihać Tel : 387 (37) 302 340</i> | | |
| Dimanche 24 janvier | | |
| Horaire | Lieu | Participants |
| 09h30 – 12h00 | Visite du Centre d'accueil temporaire (CAT) de Miral, Velika Kladuša | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Laura Lungarotti, CoM, Drazan Rozic, OIM Emergency Coordinator, Amir Djuliman et Amira Sadikovic, Interprètes |
| 12h00 – 13h00 | Déjeuner | Tous |
| 13h00 – 17h00 | Visite du CAT de Sedra (Cazin) Visite du CAT de Borići (Bihać) | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Laura Lungarotti, CoM, Drazan Rozic, coordinateur d'urgence de OIM, Amir Djuliman et Amira Sadikovic, Interprètes |
| 18h00 – 19h00 | Visite au Projet d'école de musique (BHRI/OIM) | Tous |
| <i>Nuit à l'Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | | |

| Lundi 25 janvier | | |
|---|--|---|
| 9h00 – 10h00 | Réunion avec M. Šuhret Fazlić, maire de Bihać <i>Bosanska 4, Bihać</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Amir Djuliman et Amira Sadikovic, Interprètes |
| 11h00 – 13h30 | Visite du camp d'urgence de Lipa <i>(route en direction de Bosanski Petrovac)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Laura Lungarotti, CoM, Drazan Rozic, coordinateur d'urgence de OIM, Amir Djuliman et Amira Sadikovic, Interprètes |
| 13h30 | Départ à Sarajevo de Mme Laura Lungarotti, Chef de Mission OIM / BiH | |
| 14h00-15h00 | Réunion avec le Premier Ministre du Canton de Una-Sana, M. Mustafa Ružnić + membres du gouvernement cantonal <i>Bâtiment du gouvernement du Canton, Alije Džerzeleza 1, premier étage, Bureau du Premier Ministre</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Amir Djuliman et Amira Sadikovic, Interprètes |
| 16h00 | Conférence de presse | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 17h00 – 17h30 | Réunion avec M. Nicola Bay, Conseil danois pour les réfugiés (DRC) <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 17h30 – 18h00 | Réunion avec Mme Aida Behrem (Femmes de Una) <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Riccardo Priore |
| 17h30 – 18h30 | Réunion avec représentants de l'UNICEF : M. Ahmed Novo, coordinateur d'urgence, Mme Amila Madzak. Responsable de l'urgence éducation, Mme Amela Catovic Adilovic, Responsable de la protection de l'enfance <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Païvi Suhonen |
| 18h30 – 19h00 | Réunion avec Mme Zemira Gorinjac (Association Solidarnost) <i>Hotel Kostelski buk, Bihać</i> | Riccardo Priore |
| <i>Nuit à l'Hotel Kostelski buk Bihać</i> | | |
| Mardi 26 janvier | | |
| 11h00 -16h15 | Transfert à Sarajevo | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, |
| <i>Nuit à l'Hotel Europe Vladislava Skarića 5 71000 Sarajevo +387 (0)33 580 570</i> | | |
| Mercredi 27 Janvier | | |
| 9h00-10h00 | Réunion avec Mme Jasminka Džumhur, Mme Nives Jukić, M. Ljubinko Mitrović Médiateurs de Bosnie-Herzégovine <i>Institution du Médiateur pour la Bosnie-Herzégovine, Dubrovačka 6, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen + Interprètes |
| 10h00 – 11h00 | Réunion avec le M. Miloš Lučić, Ministre des Droits de l'Homme et des Réfugiés de Bosnie-Herzégovine | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi |

| | | |
|--|---|--|
| | Conférence de presse <i>Bâtiment des institutions de la Bosnie-Herzégovine, Trg BiH 1, Sarajevo</i> | Suhonen, Boyana Urumova + Interprètes |
| 11h00 – 12h00 | Réunion avec l'Ambassadeur M. Valentin Inzko, Haut représentant pour la Bosnie-Herzégovine <i>OHR, Emerika Bluma 1, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 12h00 – 13h00 | Réunion avec Mme Bisera Turkovic, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine <i>MAE, Musala 2, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 14h00 – 15h00 | Réunion avec Mme Kathleen Kavalec, Chef de la mission de l'OSCE <i>Tour OSCE A, Fra Andela Zvizdovića 1, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 16h00 – 17h00 | Réunion avec M. Elvir Karalić, Mme Adela Čović (POMOZI.BA) <i>Hotel Europe, Sarajevo</i> | Riccardo Priore, Paivi Suhonen |
| <i>Nuit à l'Hotel Europe, Sarajevo</i> | | |
| Jeudi 28 janvier | | |
| 10h00 – 11h00 | Réunion avec Mme Lucie Gagne, Représentante du HCR et Mme Stephanie Woldenberg, Agente principale chargée de la protection <i>Bâtiment du HCR, Fra Andjela Zvizdovica 1, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 11h00 – 12h00 | Réunion avec M. David Saunders, Représentant de UN Women et M. John Masoti, Représentant de FNUAP <i>En visio-conférence depuis le Bureau du Conseil de l'Europe, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 13h00 – 13h50 | Réunion avec Mme Ekaterina Dorodnova Cheffe adjointe de la délégation de l'UE auprès de Bosnie-Herzégovine <i>EUD, Skenderija 3a, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova |
| 14h00 – 15h00 | Réunion avec Ministre M. Selmo Cikotić, Ministre de la sécurité de Bosnie-Herzégovine Conférence de presse <i>Bâtiment des Institutions de la Bosnie-Herzégovine, Trg BiH 1, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova + Interprètes |
| 15h30 – 16h30 | Réunion avec M. Zoran Tegeltija, Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine <i>Bâtiment des Institutions de la Bosnie-Herzégovine, Trg BiH 1, Sarajevo</i> | Draoslav Stefanek, Riccardo Priore, Paivi Suhonen, Boyana Urumova + Interprètes |
| 17h00 – 18h00 | Réunion avec Mme Amra Kadrić, (VASA PRAVA) | Riccardo Priore, Paivi Suhonen |

| | | |
|--|---|---|
| | <i>Hotel Europe, Sarajevo</i> | |
| <i>Nuit à l'Hotel Europe, Sarajevo</i> | | |
| Vendredi 29 janvier | | |
| 10h00 | Réunion avec Dr Ingrid Macdonald, Coordinatrice Résidente des Nations Unies <i>Maison de l'ONU, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen, Boyana Urumova |
| 11h00 | Réunion avec M. Slobodan Ujić, Directeur du Service des Affaires Etrangères (SAE) et M. Mirsad Buzar, Directeur adjoint du SAE <i>Braće Mulića 38, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen + Interprètes |
| 12h30 – 13h30 | Visite du CAT d'Ušivak (Ensuite : réunion avec le Service des affaires étrangères) | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen + Interprètes |
| 15h00 | Entretien avec News Agency FENA <i>Hotel Europe, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Païvi Suhonen |
| 15h30 | Entretien – <i>Al Jazeera Balkans television</i> | Drahoslav Stefanek, Païvi Suhonen |
| 16h00 | Entretien avec Amil Ducic - Fokus.ba <i>Hotel Europe, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Païvi Suhonen |
| 16h30 | Entretien avec N1 <i>Hotel Europe, Sarajevo</i> | Drahoslav Stefanek, Païvi Suhonen |
| <i>Nuit à l'Hotel Europe, Sarajevo</i> | | |
| Samedi 30 janvier | | |
| 09h00 | Test Covid Achat de masques FFP2 (obligatoire chez Austrian Airlines) + formalités administratives | Tous |
| <i>Nuit à l'Hotel Europe, Sarajevo</i> | | |
| Dimanche 31 janvier | | |
| 15h10 – 16h25 | <i>Sarajevo – Vienna (OS 758)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| 17h30 – 19h05 | <i>Vienna – Bâle (OS 473)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |
| <u>Navette</u> 19h05 – 19h15 19h35 – 19h45 20h05 – 20h15 <u>Options pour les trains</u> 19h30 – 20h39 20h00 – 21h09 20h30 – 21h55 | <i>Aéroport – St Louis</i> <i>Aéroport – St Louis</i> <i>Aéroport – St Louis</i> <i>St Louis – Strasbourg (direct)</i> <i>St Louis – Strasbourg (direct)</i> <i>St Louis – Strasbourg (via Mulhouse)</i> | Drahoslav Stefanek, Riccardo Priore, Païvi Suhonen |